

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE
Pôle Tertiaire - ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS**

DÉLIBÉRATION N° 25_019

L'an deux mille vingt-cinq, le quatre février à 19 heures,
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du Pôle tertiaire sise 2, Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la présidence d'Anne LENFANT.

**OBJET : MISE À JOUR DE LA
LABELLISATION AU RÉSEAU PDIPR
ISÈRE-SAVOIE**

Date de la convocation : Mercredi 29 janvier 2025

<p>Nombre de Conseillers :</p> <p><i>En exercice : 36</i> <i>Présents : 30</i> <i>Pouvoirs : 5</i> <i>Votants : 35</i></p> <p>Résultat des votes :</p> <p><i>Pour : 35</i> <i>Abstention : 0</i> <i>Contre : 0</i></p>	<p>Présents les délégués avec voix délibérative :</p> <p>Hervé BUTTARD (Corbel) ; Raphaël MAISONNIER (Entre-deux-Guiers) ; Anne LENFANT, Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Evelyne LABRUDE (La Bauche) ; Myriam CATTANEO, Pierre FAYARD, Bruno STASIAK (Les Échelles) ; Williams DUFOUR, Marie-José SEGUIN (Miribel-les-Échelles) ; Claude COUX, Éric L'HÉRITIER (Saint-Christophe-sur-Guiers) ; Laurette BOTTA (Saint-Christophe-la-Grotte) ; Christiane BROTO-SIMON (Saint-Franc) ; Murielle GIRAUD (Saint-Jean-de-Couz) ; Marylène GUIJARRO, Roger JOURNET, Martine MACHON (Saint-Joseph-de-Rivière) ; Jean Claude SARTER, Céline BOURSIER, Olivier LEMPEREUR, Cédric MOREL, Marie-Aude GONON, Bertrand PICHON-MARTIN, Jean-Paul SIRAND-PUGNET (Saint-Laurent-du-Pont) ; Stéphane GUSMEROLI, Dominique CABROL (Saint-Pierre-de-Chartreuse) ; Christine SOURIS (Saint-Pierre-de-Genébros) ; Marc GAUTIER (Saint-Pierre-d'Entremont 38) ; Maryline ZANNA (Saint-Thibaud de Couz) ;</p> <p>Pouvoirs : Véronique MOREL à Céline BOURSIER ; Bruno GUIOL à Marie-José SEGUIN ; Birgitta RENAUDIN à Raphaël MAISONNIER ; Wilfried TISSOT à Anne LENFANT ; Denis BLANQUET à Maryline ZANNA</p>
--	---

VU les articles 56 et 7 de la loi n°83-663 retranscrite dans l'article 1361-1 du code de l'environnement et de la circulaire du 30 aout 1998 relative aux plans départementaux des itinéraires de promenades et de randonnée ;

CONSIDÉRANT que pour répondre à la demande du public le Conseil départemental de l'Isère est intervenu auprès du Parc naturel régional de Chartreuse, maître d'ouvrage de l'opération d'aménagement d'itinéraires de promenade et de randonnée sur leur territoire ;

CONSIDÉRANT l'activité randonnée comme la première activité de pleine nature pratiquée en Chartreuse ;

CONSIDÉRANT que le PDIPR permet de pérenniser un réseau de sentiers juridiquement stables, aménagés et signalés conformément aux chartes départementales.

CONSIDÉRANT que la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse assure l'entretien du réseau de sentiers de 544 km, inscrits aux Plans Départementaux, de l'Isère (344 km) et de la Savoie (200 km), des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

VU la réflexion menée par le PNRC en lien avec les techniciens de la collectivité et les communes ainsi que les repérages de terrain en vue d'optimiser l'attractivité touristique et la pertinence du réseau de sentiers de randonnée.

Il est proposé d'actualiser le réseau PDIPR en Cœur de Chartreuse (Cf. annexe)

Désinscription au réseau PDIPR des tronçons suivants : 5,33 km

- Saint-Pierre-de-Chartreuse
 - Charmant Som : - 380 m
 - Pont de Laiterie- Bois du Ban : - 450 m
 - Vallon du Monastère : - 2300 m
 - Porte de l'enclos : - 320 m
 - Grand Som par le Racapé : - 300 m
 - Col de la Saulce : - 347 m

- Entre-Deux-Guiers
 - Centre Bourg : - 223 m

- Les Échelles
 - Centre Bourg : - 1010 m

Inscription au réseau PDIPR des tronçons suivants : 7,456 km

- Saint Pierre-de-Chartreuse
 - Charmant Som : + 160 m
 - Vallon du Monastère : + 4000 m
 - Porte de l'enclos : + 340 m
 - Col de la Saulce : + 576 m
 - Patassière : + 270 m
 - ENS du Col du Coq : + 300 m

- Entre-Deux-Guiers
 - Centre Bourg : + 520 m

- Les W0201chelles
 - Centre Bourg : + 1290 m

Différentiel : +2,126km dont 80% concernant le Vallon du Monastère de la Grande Chartreuse. L'évolution donnée au réseau sur ce secteur est le résultat d'échanges menés dans le cadre de Forêt d'exception par le PNRC. Les autres évolutions permettent de valoriser les centre bourg, les commerces et services.

Après avoir entendu l'exposé de la Vice-présidente,

- **Le conseil communautaire, après avoir délibéré, à l'UNANIMITÉ**

- **APPROUVE** les modifications apportées au réseau PDIPR en Cœur de Chartreuse.

- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision.

La Présidente,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché sur le site internet de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture

Le 07/02/2025

La Présidente,
Anne LENFANT.



MISE À JOUR DU RÉSEAU PDIPR 2024

Synthèse

En Isère, plusieurs évolutions du PDIPR ont été réalisées pour améliorer la qualité et la sécurité des itinéraires tout en préservant les milieux naturels, sur les communes de Saint-Pierre-de-Chartreuse et Entre-deux-Guiers.

- Dans le **Vallon du Monastère**, afin de préserver la quiétude des Pères Chartreux, l'itinéraire passant devant le Monastère a été déclassé et déporté par le Habert de Chartrousette, permettant ainsi de créer un tour du Vallon du Monastère.
 - Au **Charmant Som**, un sentier secondaire a été déclassé, et un sentier de contournement a été créé afin de limiter l'érosion, protéger les pâturages et préserver les milieux sensibles.
 - Au **Col de la Saulce**, un contournement a été réalisé suite à un éboulement survenu en 2022 pour garantir la sécurité des usagers.
 - À **Bois du Ban**, un sentier rendu impraticable après les crues de 2021 a été déclassé pour des raisons de sécurité.
 - Sur la montée du **Grand Som par le Racapé**, un tronçon raide a été déclassé au profit d'un itinéraire plus accessible et sécurisé.
 - À la **Porte de l'Enclos**, un tronçon passant par un pont interdit aux piétons a été remplacé par un contournement sécurisé. Un second déclassement a concerné une piste forestière dégradée, désormais remplacée par un tracé plus adapté.
 - De nouveaux tronçons ont été intégrés, notamment à **Patassière** pour mieux mailler le réseau et au **Col du Coq** pour valoriser le Habert de Pravouta.
 - A **Entre-deux-Guiers**, le réseau a été requalifié : des tronçons non pertinents ont été remplacés par des itinéraires plus adaptés, reliant la halle couverte, l'entrée du stade et le départ de la Via Chartreuse. En cohérence avec l'itinéraire GR®9 passant aux Echelles.
- ➔ **La majorité des nouveaux tronçons ajoutés sont situés sur des terrains publics, soit en forêt domaniale, soit sur des voies communales. Un seul tronçon traverse une propriété privée, il est donc nécessaire de conclure une convention d'autorisation de passage en propriété privée sur le secteur Porte de l'Enclos.**
- ➔ **Pour assurer la cohérence de la signalétique, le balisage, et la sécurité des itinéraires, l'ensemble des travaux a été mené par le Parc de Chartreuse, la CC Cœur de Chartreuse, et l'ONF entre 2022 et 2024.**

ISÈRE – CARTE SYNTHÈSE

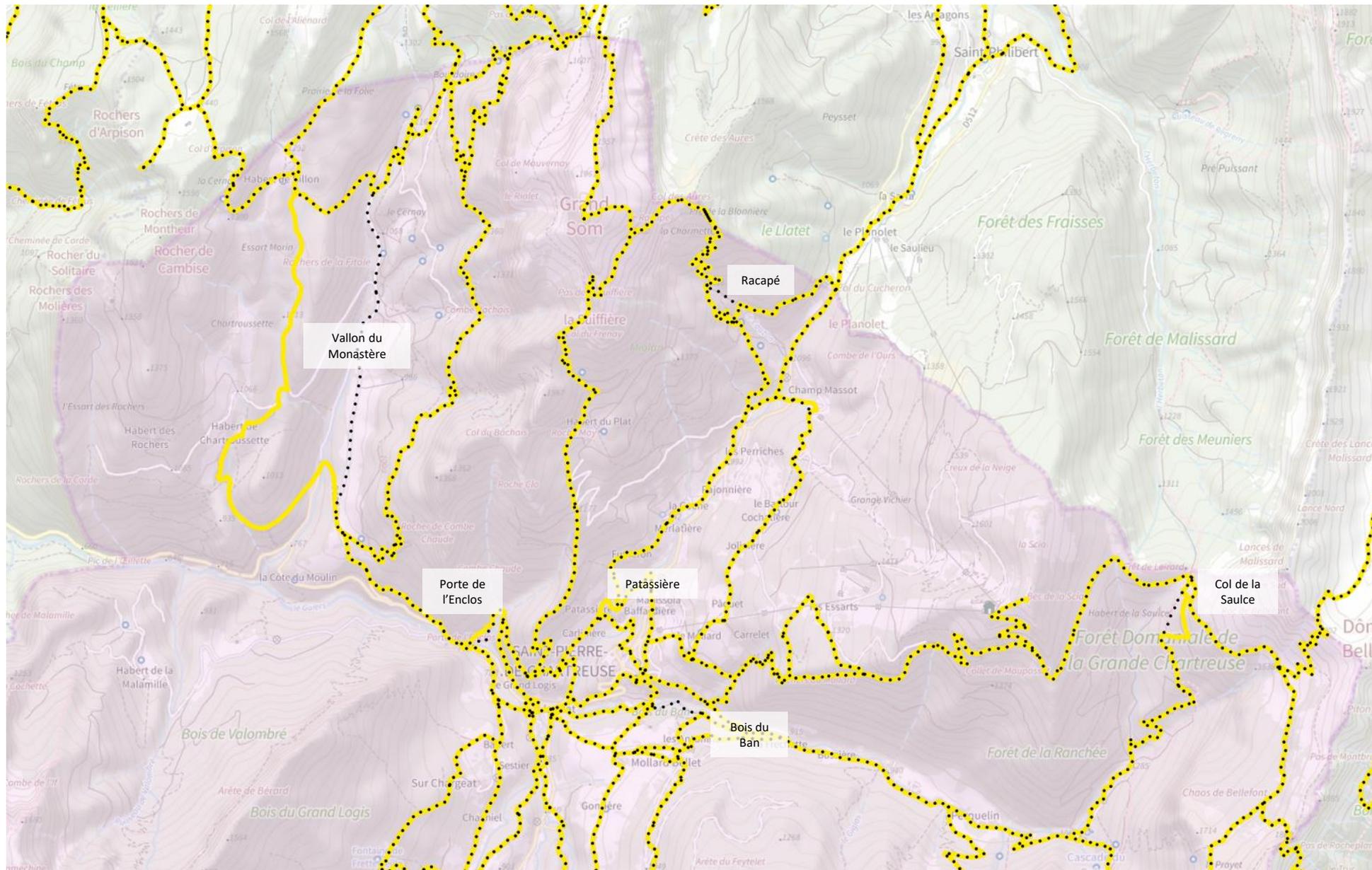
SAINT-PIERRE-DE-CHARTREUSE – NORD

Envoyé en préfecture le 07/02/2025

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le 07/02/2025

ID : 038-200040111-20250204-25_019-DE



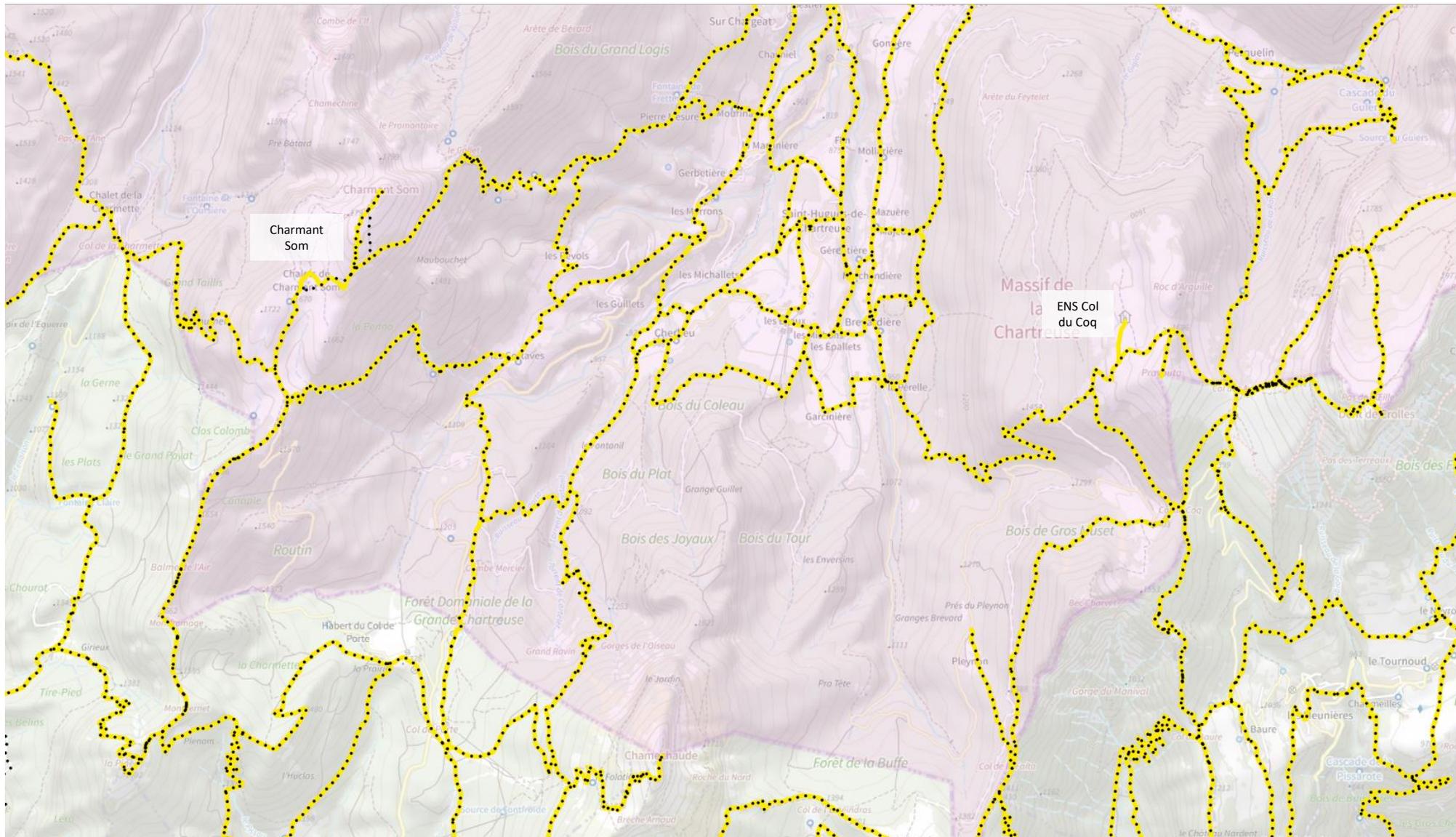
Légende :

-  Limite communale
-  PDIPR après modification
-  PDIPR avant modification

ISÈRE – CARTE SYNTHÈSE

SAINT-PIERRE-DE-CHARTREUSE – SUD

Envoyé en préfecture le 07/02/2025
Reçu en préfecture le 07/02/2025
Publié le 07/02/2025
ID : 038-200040111-20250204-25_019-DE



Légende :

-  Limite communale
-  PDIPR après modification
-  PDIPR avant modification

ISÈRE – CARTE SYNTHÈSE

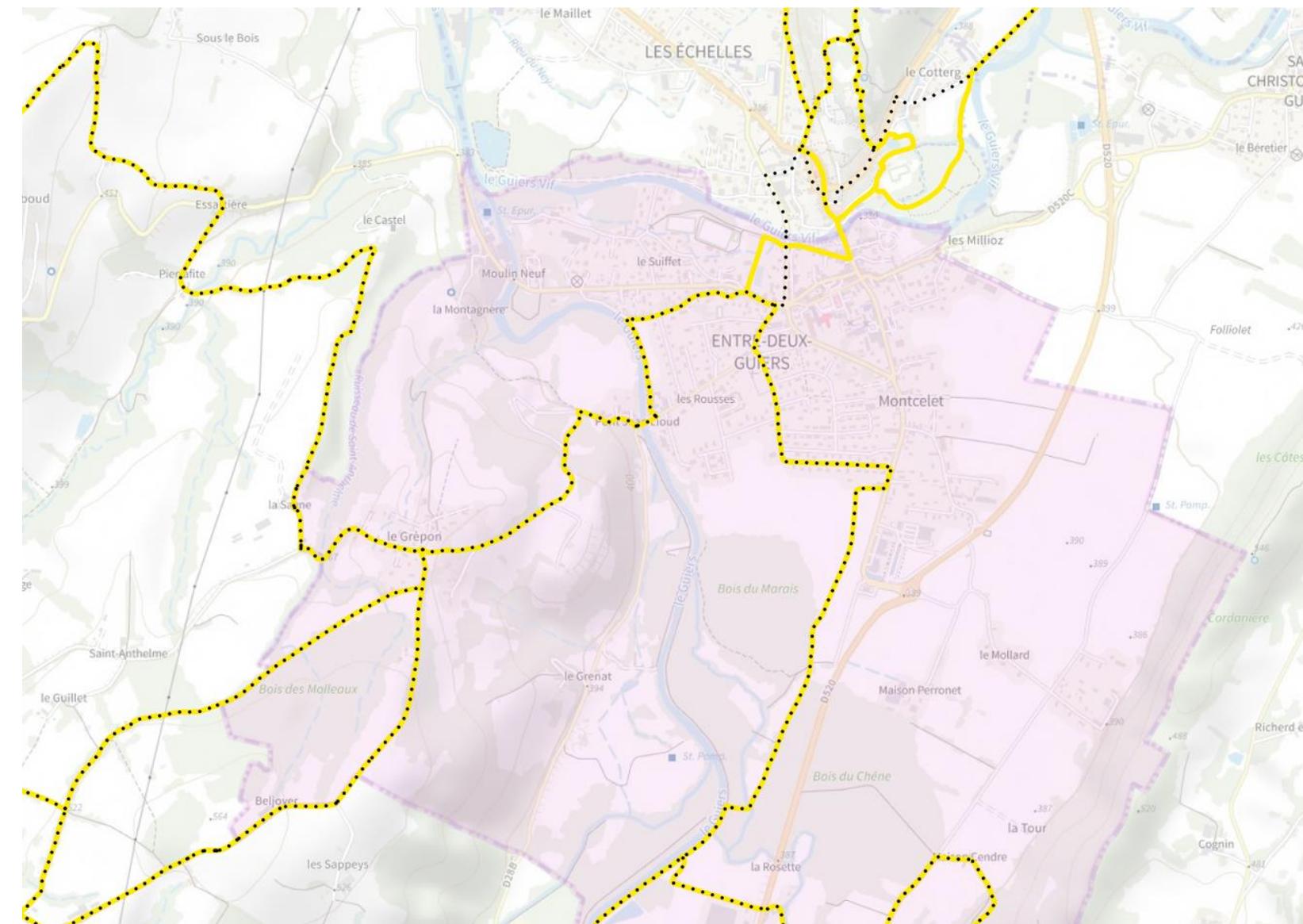
ENTRE-DEUX-GUIERS

Envoyé en préfecture le 07/02/2025

Reçu en préfecture le 07/02/2025

Publié le 07/02/2025

ID : 038-200040111-20250204-25_019-DE



Légende :

-  Limite communale
-  PDIPR après modification
-  PDIPR avant modification



A DÉCLASSER				A CLASSER			
Commune	Secteur	Type, revêtement	Linéaire	Commune	Secteur	Type, revêtement	Linéaire
Saint-Pierre-de-Chartreuse	Charmant Som	Sentier, terre	- 380 m	Saint-Pierre-de-Chartreuse	Charmant Som	Sentier, terre	+ 160 m
	Pont de la laiterie – Bois du Ban	Sentier, terre	- 450 m		Pont de la laiterie – Bois du Ban	/	0 m
	Vallon du Monastère	Route + piste empierrée	- 2300 m		Vallon du Monastère	Route + piste empierrée + sentier terre + sentier empierré	+ 4000 m
	Grand Som par le Racapé	Sentier, terre	- 300 m		Grand Som par le Racapé	/	0 m
	Col de la Saulce	Sentier, terre	- 347 m		Col de la Saulce	Sentier, terre	+ 576 m
	Porte de l'Enclos	Sentier, terre	- 320 m		Porte de l'Enclos	Chemin, terre + sentier, terre	+ 340 m
	Patassière	/	0 m		Patassière	Route, goudron	+ 270 m
	ENS Col du Coq	/	0 m		ENS Col du Coq	Chemin, terre	+ 300 m
Entre-deux-Guiers	Centre-bourg	Route, goudron	- 223 m	Entre-deux-Guiers	Centre-bourg	Route, goudron	+ 520 m
TOTAL			- 4320 m	TOTAL			+ 6166 m

- En Isère, un total de 4320 mètres seront déclassés du réseau PDIPR et 6166 mètres seront nouvellement classés. Ce qui représente un ajout de 1846 mètres de linéaire.
- Cet ajout concerne principalement le vallon du Monastère de la Grande Chartreuse, dans le cadre de Forêt d'Exception.
- Sur les secteurs concernés par la révision du PDIPR, le réseau comprenait 1477 mètres de sentiers. Après adaptation et requalification, 2995 mètres de sentiers et chemins viennent enrichir le réseau.

A DÉCLASSER				A CLASSER			
Commune	Type de balisage	Type, revêtement	Linéaire	Commune	Type de balisage	Type, revêtement	Linéaire
Les Echelles, centre-bourg	GR®9	Route, goudron	- 650 m	Les Echelles, centre-bourg	GR®9	Route, goudron	+ 905 m
	PR	Route, goudron	- 360 m		PR	Route, goudron	+ 90 m
		Chemin, empierré - terre	/			Chemin, empierré - terre	+ 295 m
TOTAL			- 1010 m	TOTAL			+ 1290 m

➤ En Savoie, 1010 mètres seront déclassés du réseau PDIPR, tandis que 1290 mètres seront nouvellement classés. Ce qui représente un ajout de 280 mètres sur chemin.